

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du vendredi 22 janvier 2016**

Membres présents : 15 – Procurations : 00 - Votants : 15

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 22 janvier 2016 à 18 heures.

Lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion du 21 décembre 2015.

Le Conseil municipal délibère ensuite, sous la présidence de Monsieur M. le Maire, sur les points suivants :

**1. *Rénovation et extension de la salle polyvalente : avant-projet sommaire modifié***

Accord unanime pour approuver l'avant-projet sommaire modifié avec une estimation prévisionnelle ramenée à 427 000 € HT. Le conseil municipal demande qu'une étude complémentaire soit réalisée sur la partie chauffage.

**2. *Etude diagnostique des réseaux d'assainissement : choix du prestataire***

Au vu du rapport d'analyse réalisé par la SPL SEMERAP dans sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, le conseil municipal désigne à l'unanimité le bureau d'étude C2EA pour réaliser l'étude diagnostique des réseaux d'assainissement de la commune et la mise à jour du zonage d'assainissement, pour un montant total HT de 23 687 €. La demande de subvention déposée auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Loire et Bretagne va être complétée avec ces éléments.

***Décisions n'ayant pas donné lieu à délibération***

- a) Dans le cadre de l'affaire qui oppose la commune de Charbonnières-les-Vieilles à M. Jean-Paul MOMPIED, le Président de la 1<sup>ère</sup> Chambre du Tribunal Administratif informe la commune que le tribunal est susceptible de soulever d'office le moyen suivant : « Irrecevabilité de la requête ». Le maire rédigera un courrier donnant son assentiment.
- b) Le marché fleuri et gourmand de Manzat Communauté se déroulera à Charbonnières-les-Vieilles le 1<sup>er</sup> mai 2016. Le sujet sera abordé lors de la réunion des associations, le vendredi 5 février 2016 à 19h.
- c) Organisation de la Foire de Charbonnières-les-Vieilles le samedi 30 janvier 2016 : le 29 janvier à 14h, mise en place des barnums.
- d) Les travaux d'aménagement/sécurisation des mares de Chanteloup et des Mazeaux sont terminés ainsi que la réfection du mur de soutènement du Moulin des Desniers. Une visite du Conseil Municipal aura lieu sur ces sites au cours du mois de février.
- e) Le 29 janvier, M. DAREZ, Président de la Ressourcerie, rendra visite au groupe créé à Charbonnières pour le soutien de cette association : « Les Petites Mains ».
- f) Le prochain conseil municipal se déroulera le mardi 23 février 2016 à 20h.

**COMPTE-RENDU de la REUNIONdu CONSEIL MUNICIPAL**  
**duvendredi 23 février 2016**

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 23 février 2016 à 20 heures.

Membres présents : 12 – Procurations :03- Votants : 15

Secrétaire de séance : Dominique Girard

Lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion du 22 janvier 2016.

Le Conseil municipal délibère ensuite, sous la présidence de Monsieur M. le Maire, sur les points suivants :

**1. Programmation triennale (2016-2018) du Fonds d'Intervention Communal (FIC)**

Accord unanime pour engager la totalité de la subvention FIC sur l'année 2016 pour financer le projet de rénovation et d'extension de la Salle Polyvalente, soit 450 000 € x 25% x 0,97.

**2. Opération Salle Polyvalente : validation de l'Avant-Projet Définitif et demandes de subventions**

Unanimité pour approuver l'APD et l'estimation prévisionnelle de 546 000 € HT pour les travaux, portant le montant total HT de l'opération à 595 190 €. Le Conseil municipal autorise le maire à solliciter auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et du Ministère de l'Intérieur les subventions prévues pour ce type d'opération.

**3. Opération Salle Polyvalente : autorisation de dépôt de Permis de Construire**

Accord unanime pour autoriser le maire à déposer une demande de Permis de Construire pour le projet de rénovation et extension de la Salle Polyvalente.

**4. Zonage d'assainissement : partie enquête publique**

Accord unanime pour autoriser le maire à rajouter l'évaluation prévisionnelle de la dépense liée à la mise à l'enquête publique du zonage d'assainissement après sa mise à jour pour un montant de 3 000 €, et de réajuster auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Loire et Bretagne les demandes de subventions précédemment effectuées.

**5. Alarme pour les ateliers municipaux**

Suite aux récents vols avec effraction commis aux ateliers municipaux, unanimité pour attribuer à Arvernes Sécurité l'installation d'une alarme intrusion pour un montant HT de 1 176,85 €.

**6. Radar pédagogique**

Accord unanime pour retenir l'offre de Elan Cité pour la fourniture d'une radar pédagogique pour un montant de 2 126,40 €, et pour autoriser le maire à effectuer la demande de financement à hauteur de 50% du Conseil Départemental (répartition du produit des amendes de police).

**7. Groupement de commande pour l'achat de fournitures de bureau**

Unanimité pour autoriser le maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat des fournitures de bureau coordonné par la commune de Saint-Georges-de-Mons.

**8. Miroirs de circulation**

Unanimité pour autoriser l'installation de miroirs de circulation par des résidents aux sorties de voiries sans visibilité, à leurs frais et avec demande d'autorisation spécifique à la mairie s'il y a implantation dans le domaine public.

**9. Ouverture de crédits d'investissement**

Pour permettre de mandater des dépenses d'investissement en 2016 avant le vote du budget et dans la limite d'un quart du budget d'investissement 2015 (soit 226 333,50 €), accord unanime pour ouvrir des crédits à hauteur de 80 000 €.

**10. Indemnités du maire et des adjoints**

Accord unanime pour permettre au maire de déroger à la loi en renouvelant sa décision de renoncer à ses indemnités de maire et pour valider le tableau récapitulatif existant de l'ensemble des indemnités allouées aux adjoints et conseillers délégués.

**11. Création du Compte Epargne Temps**

Unanimité pour adopter un dispositif de Compte Epargne Temps qui sera proposé aux agents à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016, ce dernier ne prévoyant pas la monétisation du temps épargné.

## **12. Maintien du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Décision unanime de maintenir le Centre Communal d'Action Sociale de la commune et de continuer d'en assurer la gestion en direct.

## **13. EPF-Smaf : nouvelles adhésions**

Accord unanime pour accepter les adhésions des nouvelles collectivités demandées par l'Etablissement Public Foncier Smaf.

### **Décisions n'ayant pas donné lieu à délibération**

- a) Des panneaux de signalisation vont être installés aux abords des mares de Chanteloup et des Mazeaux pour des questions de sécurité et de responsabilité.
- b) Pour étudier la réparation du rideau roulant de la banque d'accueil de la mairie ou son remplacement, un second devis pour l'installation d'un nouveau matériel va être demandé.
- c) La commune ne peut envisager de participer à des travaux de drainage des eaux pluviales destinés à assurer l'assainissement d'une maison d'habitation privée.
- d) L'accord est donné à la commune de Manzat pour acquérir une lame de déneigement pour un montant de 500 €, et pour mettre à sa disposition de façon ponctuelle un agent communal possédant le CACES pour conduire un engin nécessitant cette habilitation.
- e) La médaille d'honneur du travail sera remise à Sylvie Da Ré, Alain Fourtin et Christian Groslier à l'occasion d'une prochaine visite du Sous-Préfet de Riom. Madame la Députée et le Président de Manzat Communauté seront également invités à cette cérémonie. L'acquisition des médailles et des liserets sera faite par la commune.
- f) Assaut-Jeunes et la conscrîte de Charbonnières-les-Vieilles sont autorisés à organiser un bal le 12 mars prochain.
- g) Mme Dolat est autorisée à installer une parabole, à ses frais, sur le bâtiment communal qu'elle occupe.
- h) Les coordonnées du taxi de M. Chaubron, domicilié à Lalignier, seront indiquées sur le site internet de la commune.
- i) Le conseil ne souhaite pas donner suite à la demande de motion de l'ADRA.
- j) Pour finaliser les travaux de réaménagement du Groupe scolaire, un module en bois sera prochainement monté par les agents communaux dans la cour pour abriter les vélos et autres matériels de jeux.
- k) Dates à retenir :
  - 29 février à 18h au Préau : réunion du Groupe de Travail des Associations pour la préparation de la fête patronale
  - 6 mars : loto des Amis de l'Ecole
  - 25 mars à 19h : réunion conjointe des deux commissions pour la préparation du budget
  - 2 avril : carnaval de l'école
  - 8 avril à 20h : prochaine réunion du CM pour le vote du budget
  - 29 avril à 20h : réunion publique (présentation du budget et du projet de rénovation de la Salle Polyvalente)
  - La visite inaugurale des mares est prévue le 28 mai 2016 : à 10h à Chanteloup et à 11h aux Mazeaux

**COMPTE-RENDU de la REUNIONdu CONSEIL MUNICIPAL**  
**du vendredi 25 mars 2016**

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 25 mars 2016 à 20 heures.

Membres présents : 14 – Procurations : 01- Votants : 15

Secrétaire de séance : Mme Nathalie CHAMPOUX

Lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion du 23 février 2016.

Le Conseil municipal délibère ensuite, sous la présidence de Monsieur M. le Maire, sur les points suivants :

**1. Orientations budgétaires 2016**

Afin de faciliter la préparation du budget primitif 2016, le conseil municipal a souhaité délibérer sur les principales orientations de l'exercice. Pour cela, il convient d'examiner le résultat de l'année 2015.

En fonctionnement, on note un excédent de 123 480 € qui sera cumulé avec celui de 2014 pour un résultat global de clôture excédentaire de 190 246 €.

En investissement, malgré le coût de la réalisation des travaux de l'école (441 000 €), le volume de subventions obtenues (65 %) et le choix d'emprunts à taux favorable, on constate un excédent de 142 720 €.

Ces bons résultats permettent à la commune de reconstituer sa capacité d'autofinancement qui est désormais de 259 € par habitant alors qu'elle était de 32 € par habitant en 2014.

Pour le budget 2016, le conseil municipal décide des orientations suivantes :

- Pas d'augmentation des taux de fiscalité
- Stabilisation des produits des services et de gestion courante,
- Contrôle de l'évolution des charges de personnel et des subventions aux associations,
- Obtention de subventions d'équilibre
- Financement des travaux de la salle polyvalente
- Choix du recours à l'emprunt négocié
- Arbitrages d'équilibre sur tous les autres projets (matériels, chemins, équipements de l'école, cimetière, ...)

**2. Opération Salle Polyvalente : validation de l'Avant-Projet Définitif et demandes de subventions**

Unanimité pour effectuer les demandes de subventions prévues pour ce type de travaux à la Région et sur l'enveloppe du Fonds Spécial d'Investissement local de l'Etat.

**3. Surtaxe d'assainissement pour 2016**

Accord unanime pour maintenir la part communale de la redevance d'assainissement à 0,9292 €/m<sup>3</sup> sur la consommation, et à 5,05 € sur l'abonnement.

**4. Certificat de Qualification Professionnelle d'un agent en emploi d'avenir**

La partie de la formation dispensée par l'Association « les Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active » (CEMEA) ne prévoyant pas la prise en charge des repas de l'agent en formation, alors qu'elle est assurée par le CNFPT, accord unanime pour que la commune les prenne en charge à hauteur de 5 € par repas.

**5. Validation du schéma de mutualisation**

Le projet de schéma de mutualisation élaboré et présenté par Manzat Communauté est validé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

**6. Transfert du Centre de Loisirs à l'école**

L'enceinte de la mairie n'ayant plus de portail, élément nécessaire à l'hébergement du Centre de Loisirs du mercredi après-midi et des vacances de Toussaint, ce dernier sera transféré à l'école après les vacances de printemps.

**Décisions n'ayant pas donné lieu à délibération**

- a) Un point est fait sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
- b) Aménagement des parkings du Gour
  - . Rencontre avec la Commission des sites
  - . Plan de gestion : prochaine réunion prévue le 18/04

- c) Une réunion du GAM a eu lieu le 19 mars : diverses infos (théâtre, Fête Patronale, 14 juillet...)
- d) La vente du dernier lot des Sagnettes a été signée
- e) Un projet de Colombarium sera inscrit au budget 2016
- f) Recrutement d'un employé avec la commune de Manzat pour les Services Techniques
- g) Organisation d'une opération chemins/prestations le lundi de Pentecôte  
. Réunion prévue le mercredi 13 avril à 19h en mairie
- h) Une réunion de préparation de la fête patronale a eu lieu en mairie le jeudi 24 mars à 19h30 La prochaine réunion est prévue le 27 mai à 20h
- i) Augmentation de la dotation voirie communautaire (de 52 000 € à 63 000 €)
- j) Visite du Sous-Préfet prévue le 18 avril, suivie d'une cérémonie de remise de Médailles d'honneur régionales, départementales et communales
- k) Suite une demande pour une réduction de loyer, M. le Maire souhaite avoir de plus amples informations quant aux raisons de la suppression de ses allocations logements

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 8 avril 2015**

Membres présents : 15 – Procurations : 00 - Votants : 15

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 8 avril 2015 à 19 heures 30.

Lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion du 25 mars 2015.

Le Conseil municipal délibère ensuite, sous la présidence Monsieur le Maire, sur les points suivants :

**1. Opération Salle polyvalente : projet définitif et subvention FSIL**

A l'unanimité, le projet définitif, revu à la baisse, présenté par le Maître d'œuvre le Compas dans l'œil est retenu pour un montant HT de travaux de 497 300 €, ce qui porte le montant de l'opération TTC à 651 600 €. Le maire est autorisé à déposer une demande subvention FSIL.

*Le Maire quitte la salle pendant la délibération sur les comptes administratifs et laisse la présidence à M. Baré, 1<sup>er</sup> adjoint :*

**2. Comptes administratifs 2015 : budget général et budgets annexes**

Accord unanime pour arrêter les résultats définitifs comme ci-dessous :

Budget général :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		66 762,46	69 973,26		69 973,26	66 762,46
Opérations de l'exercice	878 791,41	1 002 275,77	650 245,05	792 973,33	1 529 036,46	1 795 249,10
<b>TOTAUX</b>	<b>878 791,41</b>	<b>1 069 038,23</b>	<b>720 218,31</b>	<b>792 973,33</b>	<b>1 599 009,72</b>	<b>1 862 011,56</b>
Résultats de clôture		190 246,82		72 755,02		263 001,84
Restes à réaliser			44 202,46	89 107,00	44 202,46	89 107,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>878 791,41</b>	<b>1 069 038,23</b>	<b>764 420,77</b>	<b>882 080,33</b>	<b>1 643 212,18</b>	<b>1 951 118,56</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>190 246,82</b>		<b>117 659,56</b>		<b>307 906,38</b>

Budget assainissement :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		26 803,51	2 452,15		2 452,15	26 803,51
Opérations de l'exercice	14 413,43	26 103,81	22 605,97	19 500,40	37 019,40	45 604,21
<b>TOTAUX</b>	<b>14 413,43</b>	<b>52 907,32</b>	<b>25 058,12</b>	<b>19 500,40</b>	<b>39 471,55</b>	<b>72 407,72</b>
Résultats de clôture		38 493,89	5 557,72			32 936,17
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>14 413,43</b>	<b>52 907,32</b>	<b>25 058,12</b>	<b>19 500,40</b>	<b>39 471,55</b>	<b>72 407,72</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>38 493,89</b>	<b>5 557,72</b>			<b>32 936,17</b>

Budget Lotissement les Sagnettes :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés				68 331,38		68 331,38
Opérations de l'exercice	12 668,62	12 668,62	12 668,62	12 668,62	25 337,24	25 337,24
<b>TOTAUX</b>	<b>12 668,62</b>	<b>12 668,62</b>	<b>12 668,62</b>	<b>81 000,00</b>	<b>25 337,24</b>	<b>93 668,62</b>
Résultats de clôture				68 331,38		68 331,38
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>12 668,62</b>	<b>12 668,62</b>	<b>12 668,62</b>	<b>81 000,00</b>	<b>25 337,24</b>	<b>93 668,62</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>				<b>68 331,38</b>		<b>68 331,38</b>

Budget Lotissement Les Baisles

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés			45 932,96		45 932,96	
Opérations de l'exercice	72 663,28	72 663,28	48 309,12	61 212,55	120 972,40	133 875,83
<b>TOTAUX</b>	<b>72 663,28</b>	<b>72 663,28</b>	<b>94 242,08</b>	<b>61 212,55</b>	<b>166 905,36</b>	<b>133 875,83</b>
Résultats de clôture			33 029,53		33 029,53	
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>72 663,28</b>	<b>72 663,28</b>	<b>94 242,08</b>	<b>61 212,55</b>	<b>166 905,36</b>	<b>133 875,83</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>			<b>33 029,53</b>		<b>33 029,53</b>	

Le Maire reprend sa place dans l'assemblée délibérante, et la présidence.

### 3. Comptes de gestion 2015 : budget général et budget annexes

Unanimité sur l'approbation des comptes de gestion dont les résultats sont identiques à ceux des comptes administratifs pour chacun des budgets.

### 4. Affectation des résultats 2015 sur l'exercice 2016

Vote unanime.

### 5. Taux d'imposition pour 2016

Unanimité pour maintenir pour l'année 2016 les taux d'imposition votés pour l'année 2015 comme suit :

- Taxe d'habitation 8,84 % pour un produit assuré de 83 529,00 €
- Taxe foncière bâti 13,81 % pour un produit assuré de 90 000,00 €
- Taxe foncière non bâti 71,82 % pour un produit assuré de 34 545,00 €

Soit un produit fiscal total de 208 074,00 €.

### 6. Vote des budgets primitifs 2016 : budget général et budgets annexes

Budget général :

	Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	830 828,10 €	830 828,10 €	
Investissement	1 031 783,58 €	1 031 783,58 €*	
<i>*dont 218 600,56 € provenant de la section de fonctionnement</i>			

Budget assainissement :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	60 136,17 €	60 136,17 €
Investissement	86 521,55 €	86 521,55 €

Budget du Lotissement Les Sagnettes :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	33 606,93 €	33 606,93 €
Investissement	93 673,62 €	93 673,62 €

Budget du Lotissement Les Baisles

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	85 668,33 €	85 668,33 €
Investissement	66 064,06 €	66 064,06 €

### 7. Remplacement du volet roulant du guichet de la mairie

Accord unanime pour attribuer le remplacement du volet roulant de la mairie à l'Atelier de Guillaume pour un montant HT de 705 €.

### 8. Recrutement d'un agent en contrat aidé avec Manzat

Unanimité pour autoriser le maire à lancer un recrutement avec la commune de Manzat, cette dernière portant le contrat, et de signer avec elle une convention de mise à disposition de l'agent recruté.

### 9. Durée d'amortissement

Unanimité pour fixer à 15 ans l'amortissement des travaux d'alimentation basse tension du Lotissement des Baisles.

### 10. Modules TAP par l'Association Prévention Routière

Accord unanime pour accepter 3 interventions de l'APR dans le cadre des TAP.

## **COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 3 juin 2016**

Membres présents : 12 – Procurations : 03 - Votants : 15

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 3 juin 2016 à 20h.

Lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion du 8 avril 2016.

Le Conseil municipal délibère ensuite, sous la présidence Monsieur le Maire, sur les points suivants :

**1. Fusion des communautés de communes « Côtes de Combrailles » et « Manzat Communauté » étendue aux communes de Blot-l'Eglise, Lisseuil, Marcillat, Saint-Gal sur Sioule, Saint-Pardoux, Saint-Quintin sur Sioule, Saint-Rémy de Blot et Pouzol**

A l'unanimité, l'assemblée délibérante donne un avis favorable à la fusion des communautés de communes et communes proposées.

**2. Transfert dans le domaine public communal de parcelles du domaine privé de la commune constituant des voies d'accès**

Accord unanime pour déclasser les parcelles AB 335 et AB 337 au Lotissement des Baisles, servant de voie d'accès, pour les transférer dans le domaine public communal.

**3. Mise à jour du tableau de la voirie communale**

Unanimité pour mettre à jour le tableau de la voirie communale qui présente désormais les caractéristiques suivantes :

- Longueur des voies communales à caractère de chemins : **93 955 ml**
- Longueur des voies communales à caractère de rues : **9 817 ml**
- Surface des voies communales à caractère de places : **14 439 m<sup>2</sup>**

Linéaire total de la voirie communale : **103 772 ml**.

**4. SEMERAP : Avenant à la convention pour la contrôle des poteaux d'incendie**

Vote unanime pour accepter de modifier la convention comme suit : « *La décision de ne pas reconduire la convention doit être signifiée par écrit à la SEMERAP deux mois avant l'échéance annuelle. Dans le cas contraire, la convention sera reconduite de manière tacite* ».

**5. BIEN DE SECTION à TAZENAT- Demande d'acquisition de M. et Mme LAGAND**

Unanimité pour fixer à 1 600 € le prix de vente de la parcelle YS 90 de 1 518 m<sup>2</sup>, et de lancer la procédure de consultation des électeurs de la Section de Tazenat l'acquéreur potentiel est d'accord sur le prix.

**6. LOTISSEMENT LES BAISLES - Prix des parcelles invendues**

Décision unanime de maintenir le prix du Lot n°2 à 35 € le m<sup>2</sup>, soit 27 475 € et de baisser celui du Lot n°3 à 25 € le m<sup>2</sup>, soit 24 675 € pour tenir compte de sa configuration qui rend difficile l'implantation d'une maison.

**7. SIEG - Devis de remplacement d'un lampadaire Rue de la Trinité**

Accord unanime pour approuver le devis du SIEG d'un montant de 3 600 € et de fixer la participation communale au financement des dépenses à 1 800 €.

**8. Toiture de la Salle du PRÉAU**

Unanimité pour compléter la mise en concurrence par une demande de devis complémentaires de réparation partielle.

**9. Conseil Départemental : opération WIFI 63**

Accord unanime pour équiper la commune de 2 bornes WIFI, intérieure et extérieur, l'une connectée sur l'ADSL de la mairie et l'autre sur l'ADSL de l'Agence Postale, et de solliciter l'octroi de la dotation forfaitaire de 800 € auprès de la commission de présence postale territoriale.

**10. Diverses demandes de subventions exceptionnelles**

Accord unanime pour participer à l'Association de la Prévention Routière par une commande de modules de prestations d'animation des TAP à hauteur de 50 € le module en lieu et place d'une subvention.

**11. Décision Modificative budgétaire**

Accord unanime pour réaliser une opération d'ordre pour intégrer des frais d'études d'un montant de 4 397,26 €, initialement imputés au compte 20, et devant être intégrés au compte 23 dès lors que l'opération de rénovation de la Salle Polyvalente a débuté.

## **Questions diverses**

### **Voeu**

Sollicité pour soutenir la mobilisation contre la fermeture du Centre des Finances publiques de SAINT GERVAIS D'Auvergne, annoncée au 31 décembre 2016 (par un regroupement à MONTAIGUT EN COMBRAILLE), le Conseil Municipal de CHARBONNIERES LES VIEILLES s'est prononcé pour la défense des services publics de ce territoire des Combrailles déjà fragilisé.

Au-delà d'un statu quo qui pourrait « condamner » les deux sites à brève échéance, le Conseil Municipal soutient l'idée de proximité par la mutualisation et la mise en réseau du site de SAINT GERVAIS D'Auvergne avec celui de MONTAIGUT EN COMBRAILLES déjà orienté sur de nouveaux locaux accessibles et adaptés.

### **Voie Communale N°17**

M. le Maire fait part au Conseil municipal de la demande faite au Conseil Départemental par la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles et Manzat Communauté, sollicitant une révision à la hausse de sa participation à la réfection de la V.C. n°17, dégradée lors de son utilisation comme déviation lors des travaux de la RD19, qui ne saurait être inférieure à 50%.

### **Circuit de randonnée VTT**

M. le Maire rappelle l'engagement de la commune, dans la convention signée avec l'Office de Tourisme des Combrailles, d'effectuer annuellement, avant le 15 juin, l'entretien des chemins empruntés par le circuit VTT traversant le territoire de la commune.

### **Fête Patronale**

Une synthèse des différentes animations est présentée :

*Le samedi :*

- Vernissage de l'exposition de peinture de Henrijean, Didier Doignon, René Perazzi et Marylis Menal
- Bal des jeunes géré par le Club de Foot
- Retraite aux flambeaux
- Ballades en 4X4 avec l'Association Pist'Art Evasion

*Le dimanche :*

- Dépôt de gerbe à 11h
- Ballades en 4X4
- Défilé de chars fleuris
- Forains
- Buvette tenue par le GAM, le Club de Foot et la Pétanque
- Soir : repas du GAM

### **Fête du 14 juillet**

- La veille : Repas du GAM avec traiteur – Feu d'artifice – Bal populaire
- Le 14 : dépôt de gerbe et pique-nique républicain

### **Cimetière**

Des devis de cavurnes ont été demandés et sont actuellement collectés par le secrétariat. Le devis de marbrerie Borot est arrivé.

### **Curage des avaloirs**

La SEMERAP procédera durant la journée du jeudi 9 juin au curage des avaloirs, et demande que les « points noirs » lui soient signalés.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le Jeudi 30 juin 2016 à 20h.

## **COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 30 juin 2016**

Membres présents : 14 – Procurations : 01 - Votants : 15

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 30 juin 2016 à 20h.

Lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion du 3 juin 2016.

Le Conseil municipal délibère ensuite, sous la présidence Monsieur le Maire, sur les points suivants :

### **1. Opération Salle Polyvalente : approbation du dossier de Consultation des Entreprises (DCE)**

A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide le DCE et autorise le maire à lancer une consultation en procédure adaptée.

### **2. Toiture de la Salle du Préau : choix du type d'intervention et du prestataire**

Accord unanime pour désigner l'Entreprise PORTE pour une réparation partielle de la toiture, pour un montant HT de 1 956,14 €, soit 2 347,37 € TTC.

### **3. Création d'une porte de communication entre la Salle du Préau et le garage attenant et d'une ventilation basse**

Unanimité pour retenir la proposition de l'Entreprise PORTE pour un montant de 2 965,81 € HT, soit 3 558,97 € TTC.

### **4. Cavurnes et colombarium au cimetière**

L'assemblée décide de surseoir à délibérer, les éléments présentés étant insuffisants. Une nouvelle consultation doit être réalisée.

### **5. Renouvellement d'un Emploi d'Avenir pour une deuxième année**

Unanimité pour renouveler le contrat en Emploi d'Avenir en cours à compter du 6 juillet 2016, pour une durée d'un an à raison de 30 heures hebdomadaires.

### **6. Renouvellement de deux CUI-CAE pour la 3<sup>ème</sup> et la 5<sup>ème</sup> année**

Décision unanime pour demander le renouvellement de deux CUI-CAE à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, pour une durée d'un an, à raison de 20 heures hebdomadaires.

### **7. Fixation de la durée d'amortissement des travaux d'assainissement 2015**

Accord unanime pour fixer à 60 ans la durée d'amortissement des travaux d'assainissement réalisés sur la commune en 2015.

### **8. Programme de voirie communautaire**

Unanimité pour modifier le programme de l'année 2016 en annulant les travaux prévus à La Brousse en fonction de la réhabilitation du réseau d'assainissement qui pourrait débuter en 2017 et impacter la voirie.

## **Questions diverses**

### **Noms de rues dans les villages**

Une commission de dénomination des rues des villages est mise en place pour débiter cette réflexion.

### **Compte-rendu de l'Assemblée Générale du SBA et de celle du SMAD des Combrailles**

Rapport du délégué pour le SBA, et de Mme JAFFEUX représentant le maire à l'Assemblée Générale du SMAD des Combrailles.

### **Transfert de la salle informatique de l'école à l'étage**

Suite aux derniers échanges qui se sont déroulés entre les élus et le Directeur de l'école, M. Rouzier, la décision de transfert sera prise si aucune contrainte de sécurité ne s'y oppose. La salle sera repeinte pendant l'été par les agents de la commune.

### **Problèmes de mauvaises odeurs à Bogros**

Un point est fait sur les problèmes d'évacuation des eaux usées dans ce village, qui génère des odeurs nauséabondes par temps chaud. La SEMERAP devra être consultée pour trouver des solutions.

### **Zone d'Activité des Gannes**

M. le maire fait le point sur les demandes concernant cette Z.A. et les solutions envisagées par Manzat Communauté.

### **Avis ABF sur la demande de Permis de Construire de la Salle Polyvalente**

L'Architecte des Bâtiments de France a émis un avis favorable, mais assorti de prescriptions. Ces dernières seront prises en compte dans l'arrêté de permis de construire.

### **Radar pédagogique**

Dans l'attente de la notification des subventions amendes de police pour finaliser la commande.

### **Recours PLU**

Le Tribunal Administratif a finalement statué sur le rejet de la requête de M. MOMPIED.

### **Mme Marcelline ESPAGNOL, ancienne conseillère municipale**

La famille de Mme Marcelline ESPAGNOL demande s'il serait possible d'honorer officiellement la mémoire de cette ancienne – et peut-être première- conseillère municipale de Charbonnières-les-Vieilles.

## **COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 30 août 2016**

Membres présents : 14 – Procurations : 01 - Votants : 15

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 30 août 2016 à 20h.

Lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion du 30 juin 2016.

Le Conseil municipal délibère ensuite, sous la présidence Monsieur le Maire, sur les points suivants :

### **1. Opération Salle Polyvalente : réalisation de l'emprunt**

A l'unanimité, l'assemblée délibérante retient l'offre de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un prêt de 200 000 € sur 20 ans, au taux de 1,06 %.

### **2. Cantine : prix du repas adulte**

Les repas adulte n'étant pas éligibles à la subvention du Conseil Départemental, accord unanime pour porter leur prix de 4,50 € à 5,30 € à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

### **3. Course contre la montre du Vélo Club Rimois : demande de subvention**

A l'unanimité, il est décidé que la commune n'apportera pas de soutien financier à cette manifestation mais une aide logistique pour son organisation et son déroulement sur le terrain.

### **4. SIEG du Puy-de-Dôme : complément EP à Sagnevieilles**

Accord unanime pour confier au SIEG la mise en place d'un éclairage au Village de Sagnevieilles pour un montant de 560 €, la participation communale étant fixée à 280,18 €.

### **5. Mise en priorité de la RD 16**

Unanimité pour demander un complément d'information sur un éventuel maintien des priorités à droite dans le village de La Brousse, et le remplacement des panneaux « STOP » proposés par des panneaux « Cédez le passage ».

### **6. Aménagement de chemins ruraux**

L'assemblée décide de surseoir à délibérer en attendant la production d'un devis complémentaire de la part d'Eric Bard. Seuls les travaux des Mazeaux et du chemin des Mazeaux à Bogros seront retenus.

### **7. Avenant au bail de location des biens de la Section de Chanteloup et de Laisles**

Des modifications étant intervenues dans la constitution des personnes morales exploitantes et titulaire des baux, accord unanime pour apporter les modifications par avenant.

### **8. EPF-Smaf : nouvelles adhésions**

Unanimité pour accepter l'adhésion de 5 nouvelles communes et une communauté de communes à l'Etablissement Public Foncier Smaf.

### **Questions diverses**

- a. Michaël BARÉ représentera la commune pour l'inventaire des objets culturels du 20/09/16 à Manzat
- b. Il est pris note de la modification du statut du prestataire en charge du site internet de la commune
- c. Le vote des Electeurs de la Section de Tazenat pour l'aliénation d'une parcelle est fixé au 24/09/2016 de 10h à 12h
- d. Les bornes WIFI63 ont été posées à Charbonnières et sont entrées en fonctionnement
- e. Le Groupe de travail de l'Eclairage Public est invité à reprendre ses études pour réaliser des économies d'électricité, mais aussi à vérifier les économies réalisées au niveau des bâtiments publics qui ont bénéficié de gros travaux d'isolation en posant l'année 2015 comme base.
- f. Les demandes de mise à disposition de matériels communaux devront faire l'objet d'un écrit (mail ou courrier)
- g. Réflexion sur le nom de la future communauté de communes
- h. Les délégués au PNR des Volcans feront une réponse globale avant le 05/09/16 au questionnaire qui leur a été soumis
- i. Un article sera inséré dans le prochain bulletin à propos du brûlage des déchets verts
- j. M. le maire propose qu'une rubrique soit prévue dans chaque bulletin municipal pour permettre aux agents de la commune de s'exprimer, et de partager des points particuliers de leur travail/savoir/compétences

## **COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 30 septembre 2016**

Membres présents : 13 – Membres excusés : 2 - Procurations : 01 - Votants : 14

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 30 septembre 2016 à 20h.

Lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion du 30 août 2016.

Le Conseil municipal délibère ensuite, sous la présidence Monsieur le Maire, sur les points suivants :

### **1. Opération Salle Polyvalente : attribution des marchés de travaux**

A l'unanimité, l'assemblée délibérante décide d'entériner les choix de la Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution des marchés de travaux pour 11 lots sur 12. Le lot N°3, déclaré infructueux, est encore en consultation.

Lot	Entreprise retenue	Montant HT	Option
1 - Démolition - Gros œuvre	THAVE CONSTRUCTIONS	111 236,20	1 536,60 €
2 - Façades	KESER	19 302,75	
3 - Charpente métallique		Re consulté	
4 - Couverture tuiles-Zinguerie	NAVARON	22 452,71	
5 - Etanchéité	SUCHET	31 000,00	
6 - Menuiserie ext. Alu - Serrurerie	Ch. PERRET	52 159,00	1 962,00
7 - Menuisier int. - Scène démont.	LOPITAUX LECUYER	17 834,00	992,00
8 - Cloisonnement - Peinture - Fx plafonds	Cédric PHILIPPE	52 460,20	48,00 €
9 - Carrelage - Faïence	Groupe BERNARD	20 800,00	866,00
10 - Chauffage - Plomberie - Sanitaire - VMC	AC2S	82 209,66	1 228,50
11 - Electricité	TAUVERON	37 684,70	1 313,00
12 - Matériels de cuisine	I.F.C.	7 291,00	
<i>TOTAL HT (sauf lot 3)</i>		<i>454 430,22</i>	<i>7 946,10</i>
<i>TOTAL GENERAL HT (sauf lot 3)</i>		<i>462 376,32</i>	

### **2. Aménagement de chemins ruraux**

Désignation unanime de l'Entreprise Eric Bard pour réaliser la réfection du chemin rural des Mazeaux pour un montant HT de 1 504,40 €, et de l'Entreprise EUROVIA pour réaliser la réfection d'une partie du chemin des Mazeaux à Bogros pour un montant HT de 3 246,40 €.

### **3. Aménagement du cimetière : demande de devis complémentaire**

Face aux manques de précisions concernant le Jardin du Souvenir, il est décidé à l'unanimité de demander les précisions nécessaires à la Marbrerie André pour compléter la mise en concurrence et pouvoir faire le choix du prestataire.

### **4. Clôture du budget « Lotissement des Sagnettes 3<sup>ème</sup> tranche »**

Les lots étant tous vendus et les sommes correspondantes encaissées, accord unanime pour procéder à la clôture du budget annexe « Lotissement des Sagnettes 3<sup>ème</sup> tranche » et pour procéder aux écritures de transfert des soldes au profit du budget général de la commune.

### **5. SEMERAP : avenant à la convention d'entretien pour le bac à graisse de la cantine**

Unanimité pour autoriser le Maire à signer un avenant modifiant le 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article 4 de la Convention comme suit : « La décision de ne pas reconduire la convention doit être signifiée par écrit à la SEMERAP, deux mois avant l'échéance annuelle. Dans le cas contraire, la convention sera reconduite de manière tacite ».

### **6. Position de la commune pour l'instruction des autorisations d'urbanisme dans la future communauté de communes**

L'assemblée décide à l'unanimité :

- de ne pas donner une suite favorable à la proposition du Conseil Départemental de créer un service d'ingénierie territoriale à travers le SMAD des Combrailles,
- de suggérer la création, au sein de la future communauté de communes, d'un pôle urbanisme pouvant assurer l'instruction du droit des sols des communes membres, en utilisant les compétences existantes d'agents intéressés, avec un éventuel complément de formation de ces derniers.

## Questions diverses

- a. Décision de mise en service des illuminations le 02/12/2016, et dépose le 09/01/2017.
- b. Dominique GIRARD représentera la commune lors de l'expertise programmée le 14/10/2016 chez Mme GAVA aux Mazeaux pour les problèmes d'inondations du mois de mai 2016.
- c. Maintien du financement du COS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- d. Lecture du courrier de M. François VALEMBOIS qui quitte ses fonctions de Sous-Préfet de Riom.
- e. Lecture du courrier de M. Bernard CAZENEUVE à Madame Christine PIRES BEAUNE ainsi qu'à M. le Maire, assurant de la prochaine nomination d'un nouveau sous-préfet ou d'une nouvelle sous-préfète à Riom.
- f. Compte rendu de l'analyse du coût des TAP sur une année pour la commune.
- g. Accord pour signer une demande de dérogation aux obligations d'aménagement d'accessibilité de l'Arboretum de M. et Mme DEGIULI pour une prochaine ouverture au public.
- h. Courriers de l'Association ASPECTS des 7 et 29 septembre 2016. En ce qui concerne la remise en état de la cuve à charbon située à l'entrée du Bourg, il est demandé que la couleur d'origine soit préservée.
- i. Logements offerts à la location pour une famille de réfugiés : offre à faire à la Préfecture pour l'appartement communal au-dessus de l'école qui se libèrera le 31/10 et pour le logement social 1 rue du Presbytère qui se libèrera en fin d'année.
- j. Aucune proposition de nom n'est faite pour la future communauté de communes.
- k. Journée des élus du PNR de Volcans à Montlosier le 17 octobre. Participeront les délégués communautaires au PNRVA.
- l. Sébastien Portier représentera la communauté de communes à la prochaine réunion du SBA le 03/10 à Artonne. Pour l'enlèvement des ordures ménagères du village des Peytoux, un point de collecte pourra être implanté sur du terrain communal à l'embranchement du chemin des Issalins sur la route des Peytoux entre Puy-Gilbert et les Peytoux. Le camion pourra y faire demi-tour.
- m. Compte rendu de l'assemblée générale de l'Association « Avenir-Santé-Combrailles ».
- n. Invitation à la célébration de la Ste-Geneviève, le 25/11 à partir de 16h30.
- o. Cérémonie républicaine de remise du Diplôme National du Brevet et du Certificat de Formation Générale au Collège René Cassin de Manzat.
- p. Une exposition d'œuvres d'artistes locaux aura lieu en décembre dans la salle du conseil avec un vernissage prévu le 9 décembre.
- q. Prochain Conseil municipal : vendredi 21 octobre 2016 à 20h.

## **COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 21 octobre 2016**

Membres présents : 13 – Membres excusés : 02 - Procurations : 02 - Votants : 15

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 21 octobre 2016 à 20h.

Lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion du 30 septembre 2016.

Le Conseil municipal délibère ensuite, sous la présidence Monsieur le Maire, sur les points suivants :

### **1. *Opération Salle Polyvalente : attribution du Lot N°3 du marché de travaux et demande de subvention régionale***

A l'unanimité, l'assemblée délibérante décide d'entériner les choix de la Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution du Lot N°3 du marché de travaux à l'Entreprise LACQUIT pour un montant de 43 200 € et de demander à la Région l'attribution d'une subvention dans le cadre du Plan Régional en faveur de la Ruralité pour un montant de 117 740 €.

Le montant total HT des travaux est désormais de 505 576,32 € et le montant HT de l'opération est de 552 000 €.

### **2. *Lotissement des Baisles : offre d'achat pour le Lot N°2***

Compte tenu de la constitution rocheuse du sol et de l'intervention indispensable d'un brise-roche, accord unanime pour accepter l'offre d'achat du Lot N°2 du Lotissement des Baisles pour un montant de 27 475 €, soit 30 € le m<sup>2</sup>.

### **3. *Réfection de murs de soutènement***

Désignation unanime de l'Entreprise Damien MONTEIL pour réparer un mur de soutènement dans le bourg pour un montant HT de 1 905 € et au village de Laisles pour un montant HT de 3 090 €.

### **4. *Aménagement d'un espace cinéraire***

Attribution du marché à l'unanimité à la Marbrerie BORRO pour l'aménagement d'un espace cinéraire dans le cimetière, comprenant : un Jardin du Souvenir avec porte-épitaphe, des cavurnes et des cases de columbarium. Les installations seront progressives, en fonction de la demande.

### **5. *Aliénation d'un bien de la Section de Tazenat : résultat de la consultation des électeurs***

Suite à la consultation des électeurs de la Section de Tazenat établissant une majorité de « oui », unanimité pour donner un avis favorable à l'aliénation de la parcelle cadastrée YS 90 à Tazenat en vue de procéder à sa vente à M. et Mme LAGAND.

### **6. *Avenant au bail de location des biens de la Section de Chanteloup***

Une mutation ayant été consentie de la part de M. Thierry SERANGE, ancien exploitant agricole, au profit de l'EARL des Pradets pour l'exploitation des biens de la Section de Chanteloup qu'il avait en location, accord unanime pour autoriser le maire à régulariser la situation par la signature d'un avenant au bail de location de ces terrains.

### **7. *Décision modificative budgétaire***

Les crédits ouverts étant insuffisant pour permettre le financement des travaux sur chemins ruraux et la réfection des murs de soutènement, décision unanime de procéder au virement d'une somme de 10 000 € du compte 204512 « Fonds de concours communautaire » au chapitre 23 « Immobilisations en cours ».

### **8. *Amortissement de l'achat d'un logiciel***

Accord unanime pour fixer à 5 ans la durée d'immobilisation de l'achat du logiciel « Publisher 2016 » pour un montant de 120 €.

### **9. *Classement des propositions de noms pour la future intercommunalité***

Aucun des noms proposés par le Groupe de Travail n'a été retenu, et un nouveau nom est suggéré par les membres du Conseil municipal : « Gour de Tazenat, Morge et Sioule ».

## **Questions diverses**

- a. Un exposé est fait par Michaël Baré sur le recensement des objets culturels de la Commune qui avait été présenté lors d'une réunion organisée par le Diocèse le 20 septembre 2016 à la salle polyvalente de MANZAT. Le document de recensement est tenu à la disposition des élus qui souhaiteraient en prendre connaissance.
- b. Un rapport est ensuite présenté par Michaël Baré sur l'évolution de la fiscalité intercommunale suite à la constitution de la nouvelle communauté de communes. Une étude est en cours pour prévoir le lissage des taux sur plusieurs années.

- c. Le projet de recrutement d'un agent en emploi aidé pour le remplacement de Benjamin Martel qui arrive en fin de contrat en janvier 2017 est évoqué. Une recherche va déjà commencer.
- d. Une information a été reçue de la Préfecture à propos de la réforme des modalités d'instruction des demandes de Cartes Nationales d'Identité : à compter de février/mars 2017, le recueil des demandes s'effectuera exclusivement auprès des mairies équipées d'un dispositif spécifique par des agents habilités à l'application « Titre Electroniques Sécurisés – TES).
- e. Un programme d'installation du radar pédagogique sera établi par les agents techniques et les élus.
- f. Suite à la dernière réunion du Conseil d'école, des travaux supplémentaires ont été demandés, en particulier l'aménagement des espaces disponibles dans la nouvelle salle de motricité.
- g. Une signalisation « pédagogique » sera mise en place aux accès du « Chemin des Ecoliers » afin de sensibiliser les conducteurs à la présence d'enfants allant à l'école à pied.
- h. Un accord est donné à Cédric Cohade pour lui permettre de faire paître ses moutons sur les lots disponibles du Lotissement des Baisles.

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 29 décembre 2016**

Membres présents : 14 – Membres excusés : 01 - Procurations : 01 - Votants : 15

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 29 décembre 2016 à 20h.

Lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion du 05 décembre 2016.

Le Conseil municipal délibère ensuite, sous la présidence de Monsieur le Maire, sur les points suivants :

**1. *Création d'un poste d'agent administratif polyvalent en CUI-CAE***

A l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de créer un poste d'agent administratif polyvalent en CUI-CAE de 26 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour une durée d'un an. Au côté des secrétaires titulaires, l'agent aidera aux missions d'accueil de l'Agence Postale Communale, de la mairie, à l'entretien des locaux, et assurera deux interventions TAP par semaines à l'école.

**Questions diverses**

- a. Suite à la publication de l'arrêté préfectoral de fusion de communautés de communes en date du 19 décembre 2016, désignation des délégués communautaires et des représentants aux différents syndicats comme suit :

. Les délégués communautaires suivants, dans l'ordre du tableau :

- Le maire, Jacques Bernard MAGNER
- Le 1<sup>er</sup> adjoint, Michaël BARÉ

. Pour le SMADC :

- Michaël BARÉ comme représentant titulaire
- Géraldine JAFFEUX comme représentante suppléante

. Pour le S.B.A. :

- Sébastien PORTIER comme représentant titulaire
- Dominique GIRARD comme représentant suppléant

. Pour le CIAS :

- Michaël BARÉ, conseiller communautaire

- b. Proposition pour déplacer le conteneur de récupération de verres du chemin de Laisles au cimetière.

c. Salle polyvalente :

- . prévoir une visite officielle des travaux
- . pour les demandes d'occupation en juillet 2017, préciser dans les réponses que la commune ne peut pas s'engager d'ores et déjà sur la date de fin de travaux et le respect des délais, en particulier à la demande de l'Echo de la Morge pour l'organisation de Jazz sauce Combrailles.